

Le résultat de l'Élection TPE 2025

Pour le SNTPCT : un revers certainement, mais à qui profite-t-il ?

Si dans la Production de films d'animation nous maintenons notre position de première Organisation avec 47 % des suffrages exprimés, ce qui donne au final 55 % des voix des deux Organisations qui dépassent le seuil de 8 % des suffrages exprimés, ces résultats devant être modifiés par l'ajout des élections dans les entreprises...

Il est défavorable au SNTPCT :

- dans la **Production cinématographique et de films publicitaires**,
 - et plus encore dans la **Production audiovisuelle**,
- les électeurs techniciens nous signifiant pour le moins de la défiance.

Pour la première fois depuis 2012, dans l'ensemble, nous perdons des voix, et le Syndicat recule alors que le nombre d'électeurs a augmenté, même si notre pourcentage augmente au niveau interprofessionnel, ces élections n'ayant mobilisé que 4 % des électeurs.

Ceci peut-être en lien avec le manque de résultat des actions conduites par les Organisations syndicales interprofessionnelles :

- **sur les retraites ou sur l'assurance chômage notamment** où le Patronat et le Gouvernement ont pu imposer jusqu'à présent la poursuite de leur démantèlement.

Les conséquences se font déjà sentir, même si le SNTPCT conserve toute sa capacité d'action et de revendication...

Production cinématographique et de films publicitaires

Nous ne serons plus en mesure, comme notre majorité absolue nous le permettait jusqu'à présent, de barrer la route à un Accord qui viendrait restreindre nos droits ou nos conditions de salaires...

L'Annexe III confisquant une partie de nos salaires sur certains films sera donc reconduite sans que nous soyons en capacité de nous y opposer ou même d'imposer directement des améliorations,

Les Syndicats des Producteurs ayant réussi à convaincre le SPIAC du bien fondé du chantage à l'emploi qu'ils ne manquent pas de nous faire : *diminuons nos salaires, cela fera plus d'emplois...*

Mais pour ce qui est de la dénonciation des Annexes salaires, ces mêmes Syndicats de Producteurs évitent le mieux possible de mettre cette menace sur le tapis ; ils connaissent les conséquences d'une telle action en démantèlement. Ce ne serait pas si simple.

Nous n'avons pas obtenu que le SPIAC se rallie à nos demandes (— renforts expressément hors intéressement — sortir toutes les coproductions majoritaires ou minoritaires de l'application de l'Annexe — garanties de recettes au 1^{er} euro — transparence des contrats sur la part de recettes revenant au producteur délégué —, etc.).

De ce fait la parodie de négociation n'a porté les premiers mois que sur des détails sans véritable enjeu, le SPIAC variant dans ses demandes et ne parvenant pas à prendre avantage de la position de

force qu'il occupe du fait que nous avons annoncé depuis le début que nous ne signerions pas ces baisses de salaires qui devaient être provisoires ;

L'accord irrégulier qui en ressortira contiendra vraisemblablement une petite amélioration du montant du socle de salaire préservé et du pourcentage appliqué à la part abaissée, simplement du fait de la pression qu'exercent le SNTPCT et son refus clair et net.

Sans cela, il est vraisemblable que l'Annexe serait repassée telle quelle.

Production audiovisuelle

Le SPIAC s'oppose catégoriquement à l'établissement de deux grilles de titres et de définitions de fonctions, l'une pour les films de fiction et l'autre pour les émissions de télévision, ce qui permettrait de les améliorer et de les préciser.

Rappelons que, pour ce motif, il a même fait opposition aux revalorisations de salaires de juillet 2024 que nous avons obtenues en janvier de la même année (sic) !

S'opposera-t-il dans quelques mois, usant du pourcentage de représentativité qu'il est sur le point d'acquérir, à l'établissement des deux grilles de titres et de définitions de fonctions au risque de bloquer toute revalorisation des salaires minima ?

Il soutient pourtant le maintien de 2 niveaux de salaires minima découplés pour les fonctions spécialisées / non spécialisées — parfaitement identiques, elles — du film de fiction de télévision...

Croit-il pouvoir imposer au SPeCT (Syndicat des Producteurs d'Émissions de Télévision) les titres et définitions de la fiction, et donc le niveau de salaire « spécialisé » qui va avec ?

Cette position dans les faits redonne la main aux télédiffuseurs, autrement dit aux financeurs, en leur permettant de maintenir une pression à la baisse sur leurs apports et par conséquent sur nos salaires, ce que nous avons réussi à casser lors du mouvement de novembre 2024...

Ce qui est probable, c'est que cette opposition, conjointe à celle de la CFDT voire celle de la CFTC, va provoquer, soit un blocage des négociations, partant le blocage des salaires minima garantis, ou bien des revalorisations identiques à toutes les branches de la Convention, microscopiques car s'appuyant sur celle qui propose le moins et dont l'économie est la plus sujette aux pressions à la baisse des financeurs, comme cela s'est produit durant 20 ans...

C'est sans doute ce qui nous attend ces 4 prochaines années si nous ne réussissons pas à mobiliser.

Ceci nous conforte dans le fait qu'il est nécessaire de poursuivre le cours de notre travail sur les titres et définitions de fonctions afin d'examiner ce sur quoi les Syndicats de Producteurs pourraient être en mesure de conclure un Accord

et d'obtenir par la mobilisation, que les Organisations affiliées aux Centrales interprofessionnelles CGT, CFDT, CFTC et demain SUD, changent d'avis afin de mettre un terme à cette confusion qui pèse lourdement sur nos salaires depuis 2000.

Production de films d'animation

Les électeurs ont été sensibles à notre travail et au dynamisme de ses membres :

Nous sommes le seul syndicat à établir et déposer des projets d'Accords (storyboard, conditions d'engagements, jours fériés), des demandes de revalorisations annuelles, établir des revendications, conduire l'action pour l'amélioration des conditions de travail.

Qu'en est-il dans les faits de ce résultat en général :

Dans les faits, le SNTPCT gardera — sous réserve du résultat final comprenant les élections dans les entreprises — sa représentativité et donc sa capacité de proposition, de revendication et d'action.

Le pourcentage de représentativité qui en résultera importe certes, mais notre mobilisation est le seul garant du succès de nos actions.

L'élection est une chose, mais le Syndicat n'est pas un parti politique et le rassemblement des techniciens dans le Syndicat demeure le critère le plus important.

À ce propos, la loi de 2008 qui fait prévaloir le critère électoral, comme si le Syndicat était une institution politique destinée à « soutenir » les salariés de l'extérieur, comme s'il suffisait de frapper à sa porte et lui demander de travailler gratuitement (mais qui paierait dans ce cas là, l'État ?) ;

constitue en soi un dévoiement de ce qu'est un Syndicat professionnel.

Le SNTPCT : ce sont ses membres cotisants et seulement eux :

— qui le font exister — qui établissent sa plateforme revendicative — qui conduisent son action.

Tous les salariés bénéficient de ce qu'obtiennent leurs collègues syndiqués.

Paris, le 15 mars 2025